

Envoi par courrier et par courriel :

Québec, le 21 octobre 2010

Madame Francine Audet  
Direction des Évaluations environnementales  
Ministère du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs  
Édifice Marie-Guyart  
675, boul. René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet : Commission d'enquête sur le développement durable  
de l'industrie des gaz de schiste au Québec**

**Questions complémentaires du 21 octobre 2010**

---

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique tenue les 4, 5, 6 et 7 ainsi que les 12 et 13 octobre derniers sur l'objet mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes provenant de participants :

1. a) *Pouvez-vous me dire si les gains pour les communautés locales et régionales dépasseront les pertes (vs pour tout le Québec) ?*
- b) *Êtes-vous en mesure de considérer dans vos calculs les coûts de la santé ou la valeur de l'environnement ?*
- c) *Comment est-ce que ces éléments sont traités ?*
- d) *Souvent les gains sont pour l'industrie ou certains individus, mais les coûts associés aux risques (santé, environnement, dévaluation de la propriété des maisons, etc. ) sont absorbés par la société. Est-ce que les pertes et les gains sont balancés pour la communauté ?*  
(M. Daniel Kneeshaw)

...2

2. a) *Est-ce que la réserve de la Biosphère avec leurs trois zones (centre de stricte préservation, zone tampon, zone de coopération) sont exclues des interventions d'exploration de gaz de schiste ?*
- b) *Les zones désignés « de conservation » par les MRC sont-elles exclues de l'exploration de gaz de schiste ?*  
(Kees Vanderheyden)
3. *Est-ce possible d'obtenir du MDDEP le nombre et le résultat (rapports) des inspections effectuées par les services habilités du MDDEP sur les puits de forage ou sur tout autre site actuellement en opération et destinés à l'exploration des gaz de schiste, ainsi que, le cas échéant, les avis d'infraction ou les constats d'infractions délivrés relativement à ces installations ?*  
(M. Jean Baril)
4. *Comment s'assurer que la qualité de l'air sera préservée dans les secteurs où cette industrie sera active et aux endroits où l'air potentiellement contaminé voyagera ? Comment ces produits voyagent-ils dans l'atmosphère et seront-ils retournés sur le sol et dans les eaux de surface par les précipitations ?*  
(M<sup>me</sup> Marianne Papillon)
5. *Existe-t-il une réglementation pour encadrer la pollution visuelle gérée par un éventuel développement de l'industrie des gaz de schiste et la multiplication des puits qui en résulte ?*  
(M. Luc Martinet)
6. *En tant que citoyen, je dois me conformer aux règles, normes et lois de notre société. Pourquoi l'industrie du gaz de schiste, en tant que citoyen corporatif, n'est pas tenue de se conformer aux mêmes règles que les citoyens dits ordinaires ? Comment la réglementation sur l'évacuation des eaux usées sanitaires s'applique-t-elle, par exemple ?*  
(M. Denis Campeau)
7. a) *Est-ce que le MRNF et le MDDEP, soumis tous deux à l'application de la loi sur le développement durable, ont une grille d'analyse des projets intégrant le principe de précaution qui est dans la loi et est-ce que ce principe a été considéré dans l'analyse du gaz de schiste ?*

**b)** *Est-ce que, considérant les nombreuses interrogations scientifiques actuelles, le manque d'études indépendantes au Québec sur cette industrie, la décision de l'État de New York, de soumettre cette industrie à une imposante évaluation environnementale stratégique supplémentaire dont les résultats ne sont pas connus, les travaux toujours en cours de cartographie des aquifères des régions visées par les travaux, l'absence de données exactes sur la quantité d'eau douce à extraire des cours d'eau et à traiter ensuite dans des installations municipales, etc. Est-ce que ces deux ministères considèrent que le principe de précaution trouve application dans ce cas-ci ? Sinon, pourquoi ?*

(M. Jean Baril)

**8. a)** *Le torchage lors de l'extraction du gaz de schiste amène des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>, d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>) et de matières particulaires (MP<sub>2,5</sub>). Quelles seront les normes exigées par le gouvernement du Québec quant au torchage du gaz de schiste au Québec ?*

**b).** *Quelles sont les ressources (budgets et nombres d'inspecteurs) dont le gouvernement du Québec dispose afin de surveiller le respect des normes et conditions qu'il édicte quant à l'extraction du gaz de schiste et aux fins de procéder à des inspections ?*

(M<sup>me</sup> Chantal Lapointe)

**9.** *En référence au rapport du MDDEP sur les enjeux environnementaux, quelle est la différence entre la phase exploratoire et la phase de mise en valeur ?*

(M. Pierre Batellier)

**10.** *Ma question porte sur les toiles qui servent de fond aux bassins de décantation. Suite à la visualisation de la capsule de l'émission Infoman diffusée à Radio-Canada du samedi 16 octobre à 23 h 37 qui portait sur une visite d'un puits de gaz de schiste, j'ai pu constater qu'il existe présentement un bassin de décantation avec des produits hautement toxiques au Québec situé au centre de terres agricoles en Montérégie avec une toile qui fut très facile à briser par l'animateur.*

*Suite à cette démonstration, comment allez-vous assurer de la santé et sécurité des citoyens si les conditions dans lesquelles sont maintenues ces bassins demeurent si fragiles et à l'air libre, permettant ainsi à ces produits de s'évaporer dans l'atmosphère et de se redéposer possiblement sur nos terres, sur la faune (les abeilles par exemple) et la flore (la fleur du potager) ?*

(M<sup>me</sup> Julie Lavoie)

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 26 octobre prochain, compte tenu de la deuxième partie de l'audience débutant le 15 novembre 2010.

Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Monique Gélinas  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission